



*Lettre ouverte à Mme Anne-Catherine LYON
Cheffe du DFJC*

Eviter à tout prix le syndrome EVM

Madame la Cheffe du Département,

L'école vaudoise est à un tournant: Le PER est désormais en vigueur; de nouveaux moyens d'enseignement sont progressivement introduits; l'école enfantine va devenir obligatoire et s'inscrire de manière plus significative dans le parcours de l'élève; la mise en oeuvre de la nouvelle loi scolaire (LEO) impose notamment une nouvelle structure au secondaire I qui conduit les établissements à redessiner leur organisation.

Or, à quelques mois de la mise en oeuvre effective de la LEO, le Comité cantonal de la SPV constate que l'ambiance générale est morose dans les établissements scolaires du canton. Alors que ces mutations devraient générer espoir et dynamisme, c'est largement au contraire auquel on assiste.

Dans ce contexte et en regard notamment du fait qu'il a milité fortement pour la LEO, le Comité de la SPV vous transmet ses plus vives inquiétudes. Il estime qu'il vous appartient de monter en première ligne et de montrer la voie de manière plus lisible.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments qui, selon notre analyse, sont à la source de ce désenchantement:

LEO

- Alors qu'il avait été affirmé que des projections avaient été établies sur la **faisabilité de l'organisation du secondaire I** définie par la LEO, les échos des établissements indiquent que ceux-ci sont conduits à devoir faire entrer un carré dans un cercle.
Contrairement à ce qui avait été indiqué, certains articles de la LEO semblent simplement impossibles à mettre en vigueur (art. 92.2 LEO en particulier). Des clarifications doivent être apportées à ce propos. Si certains aspects de la LEO se révélaient impraticables aujourd'hui, que ceux-ci soient clairement identifiés, et débattus sans tabou.
- Avant même sa mise en vigueur, vous avez autorisé des **dérogations** à la LEO en ce qui concerne l'organisation des deux premières années de scolarité. Alors que la LEO indique respectivement 18 périodes en première année et 26 en deuxième, une organisation en 20-24 est déjà autorisée pour la commune de Lausanne.
Le Comité de la SPV est choqué par cette décision, dénoncée par l'AVECIN-SPV.
- La **grille-horaire** sous LEO reste toujours inconnue, alors que c'est un des éléments structurant de l'organisation de l'enseignement dans les établissements. La publication de ce document est attendue avec impatience par les enseignant-e-s et, on l'imagine, par les directions, en charge de la planification de l'enseignement.
- De même, au-delà de la question du nombre de points utiles à définir les seuils d'orientation en voies et en niveaux, il est essentiel que le nouveau **cadre de l'évaluation** soit soumis pour avis avant la fin de cette année aux associations professionnelles.

PER

Même si ce texte est désormais la première référence de l'enseignement dans les classes de l'école obligatoire, le Comité de la SPV estime que le PER n'a pas pour autant à être considéré comme un texte de nature religieuse à appliquer sans nuances ni distance. Faute de quoi, ce document ne sera qu'une somme de papier rapidement remise aux oubliettes.

La SPV demande que la question de la mise en oeuvre du PER avec ce que la pratique autorise demeure centrale.

Moyens d'enseignement

Alors que la CIIP est en responsabilité sur le plan des moyens d'enseignement, sa gouvernance reste incertaine et souvent peu lisible. Sur ce champ, la CIIP se trouve être plus une source d'embrouilles qu'une structure facilitatrice du travail scolaire.

Cette situation conduit la Direction pédagogique à agir en première ligne et en pompier permanent, afin de pallier les errances romandes dans ce domaine. Le Comité de la SPV met en garde contre l'épuisement qui menace les travailleurs de Maillefer.

La SPV sera aux côtés des enseignant-e-s dans le cas où, à peine introduits par nécessité sur le plan vaudois, les nouveaux moyens seraient-ils remplacés par des moyens romands. Il faut du temps pour s'approprier des moyens d'enseignement. On ne peut en changer tous les 3 ans.

Statut des enseignant-e-s

- Au cycle 3, et en regard de la rentrée d'août 2013, la répartition de l'enseignement et des enseignant-e-s en fonction de leurs qualifications doit être solidifiée dans le plus bref délai. Dans ce cadre, la récente annonce intempestive et erronée du Directeur adjoint aux RH de la DGEO faite aux collègues d'Yverdon est un élément susceptible de renforcer la méfiance. Incidemment, si celui-ci reste en place, il convient de prendre acte qu'il sera très difficile à ce cadre de ne pas donner une seconde chance à tout enseignant cité devant lui;
- Les enseignant-e-s d'éducation physique attendent toujours la reconnaissance du diplôme fédéral I de l'Unil, autorisant à une possible revisite de leur classification;
- Les maîtresses de rythmique, « oubliées de DECFO » selon les termes même du DFJC, peinent encore aujourd'hui à obtenir satisfaction de leurs justes revendications, malgré des engagements que vous avez pris de nombreuses fois à leur égard;
- Une solution tarde à émerger pour que le statut salarial des maîtresses enfantines, qui travaillent à plein temps à 24 périodes en 9A et désirent conserver ce temps d'enseignement, ne soit pas péjoré par le passage au statut plein des généralistes.

La SPV attend des réponses claires sur ces dossiers et dans le plus bref délai.

Elle demande par ailleurs que les travaux relatifs à la **Loi sur le Personnel enseignant** prennent dorénavant la vigueur et l'ampleur utiles à un aboutissement à fin 2013.

Or, alors que les collègues vous attendent en première ligne sur ces dossiers, vous semblez présenter comme une avancée de première importance le fait qu'il ne soit plus imposé aux parents de couvrir les cahiers.

A ce propos, et même si cela peut paraître anecdotique, le Comité de la SPV relève que cette pratique lui semble demeurer utile à trois titres: comme acte rituel symbolique qui marque l'entrée de l'enfant dans une nouvelle année scolaire; comme protection du matériel livré aux élèves et financé par de l'argent public et enfin comme un moyen rapide et efficace de reconnaître les cahiers par les élèves et les enseignant-es. Ces éléments ne sauraient être jetés aux orties sans débat.

En conséquence de l'analyse qu'il porte aux éléments ci-dessus rapidement exposés, le Comité de la SPV s'adresse à vous solennellement, estimant que c'est à votre autorité de donner du tonus aux changements en cours.

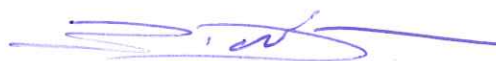
Certes, le DFJC tient en son sein des cadres solides et responsables, mais vos silences et ce qui apparaît comme votre absence en ces moments charnières désarçonnent les collègues.

En regard des changements actuels et à venir, le Comité de la SPV affirme que si le tournant n'est pas pris à sa juste hauteur, le syndrome d'EVM et un gachis historique de plus menacent l'école vaudoise.

Certain que vous saurez saisir l'importance du contenu de ce courrier et dans cette attente, le Comité cantonal de la SPV vous présente, Madame la Cheffe du Département, ses salutations respectueuses.



Yves Froidevaux
Secrétaire général



Comité cantonal de la SPV
Jacques Daniélou, président